Monterfil
terre de caractère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-213501877-20260122-202607-DE

SEANCE DU 22 JANVIER 2026

Date de convocation :		16 JANVIER 2026
Date d'affichage :		19 JANVIER 2026
Nombre de conseillers :		
EN EXERCICE :		**15**
PRESENTS :		**12**
VOTANTS :		**15**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux Janvier à vingt heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Michel DUAULT, Maire.

Etaient présents :
MM DUAULT Michel, Maire – NOGUES Sandrine – THOMAS Yvonnick – GLAIS Marie-Thérèse - LECHEVALIER Casimir -, Adjoints.
MM BARAZER Nona - ELIE Laëtitia – HERVAULT Olivier – JAMIN Sandrine - PILLET Frédéric – QUIGNON Olivier – RUBIN Sylvie
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :
M BLOT Anthony a donné pouvoir à M PILLET Frédéric
MME RATTINA Sandra a donné pouvoir à MME ELIE Laëtitia
MME THOMAS Aurélie a donné pouvoir à MME JAMIN Sandrine

Secrétaire de séance : MME RUBIN Sylvie

DELIBERATION N°:	2026-07

OBJET DE LA DELIBERATION :
Création d'un emploi d'Attaché Principal

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.313-1 et suivants ;
Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
Vu le tableau des effectifs de la commune ;
Vu le décret n° 2025-1096 du 19 novembre 2025 supprimant le seuil de 2 000 habitants pour la création de certains grades de fonctionnaires territoriaux dont celui d'Attaché Principal,
Vu l'arrêté n°2021-09 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01 Janvier 2021,
Considérant que l'un des agents communaux a été inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'attaché principal au titre de l'avancement de grade ;
Considérant que cet avancement nécessite la création de l'emploi correspondant au tableau des effectifs ;
Considérant les besoins du service et l'intérêt du bon fonctionnement de l'administration communale ;

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-213501877-20260122-202607-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

Article 1 :

Il est créé, à compter du 1er Février 2026, un emploi permanent d'**attaché principal**, relevant de la filière administrative, cadre d'emplois des attachés territoriaux, catégorie A.

Article 2 :

Cet emploi est créé à **temps complet.**

Article 3 :

Cet emploi sera pourvu par avancement de grade d'un agent remplissant les conditions statutaires.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, chapitre 012 – charges de personnel.

Article 5 :

Le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

Article 6 :

Monsieur le Maire est autorisé à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

A MONTERFIL, le 26 Janvier 2026

MAIRIE DE MONTERFIL (Ille et Vilaine)

Le Maire,

Michel DUAULT